

Image not found or type unknown



Suivi de conjoint et réduction préavis

Par **lapierre_old**, le **18/11/2007** à **16:21**

Bonjour,
Cadre en CDI, je possède actuellement un préavis de 5mois.
Si mon conjoint trouve un travail dans une autre localité, puis je démissionner pour suivi du conjoint ? est-ce que dans ce cas je peux réduire le préavis voire le supprimer ?
Faut-il un minimum kilométrique pour la démission pour suivi de conjoint et dans ce cas combien ?
En vous remerciant pour vos conseils et informations,
Cordialement.